



NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Articles d'affirmation du genre

Les listes de prestations d'équipement médical et fournitures médicales (ÉMFM) contiennent désormais des articles relatifs à l'identité du genre qui sont couverts sans restrictions (c'est-à-dire qui ne nécessitent pas d'autorisation préalable [AP]). Les fournisseurs devront toutefois présenter une demande d'autorisation préalable si le prix des articles dépasse le maximum prévu ou si les lignes directrices relatives à la fréquence de remplacement ne sont pas respectées. Parmi ces articles, citons les camisolles de compression pour la poitrine (*binder*), les culottes *gaff* (*gaffs*), les prothèses pénienues (*packers*), les coussinets pour soutien-gorge et les urinoirs féminins (*stand-to-pee*).

Les fournisseurs peuvent s'adresser au Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour vérifier l'admissibilité du client et de l'article en question. Une fois l'admissibilité confirmée et l'article délivré au client, le fournisseur peut soumettre les demandes de paiement directement à Express Scripts Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques adoptées dans le cadre du Programme et les articles couverts, consultez le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#) et [les listes de prestations en équipement médical et fournitures médicales](#).

Tensiomètre électronique – Changement de statut

À compter du 21 septembre 2018, les tensiomètres électroniques (brassard seulement) seront couverts sans restrictions (c'est-à-dire qu'ils ne nécessiteront pas d'autorisation préalable) lorsqu'ils seront prescrits par un médecin, une infirmière praticienne ou une sage-femme autorisée. Les lignes directrices suggèrent un remplacement tous les cinq (5) ans. Le Programme des SSNA recommande aux fournisseurs de se reporter aux [conseils de Hypertension Canada sur les appareils de mesure de la pression artérielle](#) avant de fournir un tensiomètre électronique aux clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques adoptées dans le cadre du Programme et les articles couverts, consultez le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#).

Fournitures pour incontinence – Mise à jour sur la taille des articles

Nous rappelons aux fournisseurs qu'ils doivent utiliser le même code de service à l'égard des tailles TT Grand et TTT Grand des articles d'incontinence ci-dessous lorsqu'ils soumettent une autorisation préalable ou une demande de paiement :

- Couche/culotte d'incontinence adulte, TTT Grand 99401089
- Couche à languette, adulte, TTT Grand 99401092

Changement de statut de certains articles

Une autorisation préalable ne sera plus exigée pour certains équipements médicaux et certaines fournitures médicales lorsqu'ils respectent la fréquence et les prix prévus dans le cadre du Programme des SSNA. Vous pouvez consulter les grilles tarifaires de chaque province dans le site Web d'Express Scripts Canada. Elles sont accessibles à partir de la section [Grilles tarifaires des articles d'ÉMFM](#).

- | | |
|---|----------|
| • Banc de transfert pour baignoire | 99400304 |
| • Barre d'appui, pour lit, achat | 99400322 |
| • Cadre de sécurité pour toilettes | 99400302 |
| • Chaise/banc de bain | 99400295 |
| • Fauteuil hygiénique, standard, achat | 99400296 |
| • Marchette, standard, achat | 99400338 |
| • Marchette sur roues, achat | 99400340 |
| • Poteau d'appui (du plancher au plafond) | 99400321 |
| • Siège de toilettes surélevé (avec bras) | 99400299 |

Avant de délivrer l'un des articles ci-dessus, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada afin de confirmer l'admissibilité du client et de l'article. Une fois l'admissibilité confirmée et l'article délivré au client, le fournisseur peut soumettre une demande de paiement directement à Express Scripts Canada.

Les fournisseurs doivent conserver les renseignements ci-dessous au dossier du client.

- Ordonnance ou recommandation d'un prescripteur autorisé par le Programme des SSNA;
- Rapport d'évaluation ou recommandation d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute, si disponible;
- Code de produit du fabricant, marque et modèle de l'article.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#).

Sages-femmes autorisées

Le Programme des SSNA permet aux sages-femmes autorisées de prescrire les articles d'ÉMFM suivants :

Description	Code
Bas de contention	99401146
	99401147
	99401148
	99401149
	99401150
99401151	
Ceinture de grossesse	99400933
Coussin de siège	99400311
Tensiomètre électronique	99400765
Téterelles	99400932
Tire-lait électrique, location	99400658
Tire-lait électrique, manuel	99400317

Marchette – Mise à jour

Le 21 septembre 2018, de nouveaux codes d'articles et de nouveaux prix entrent en vigueur pour l'achat de marchette à deux (2) roues et de marchette bariatrique. Ces articles n'exigent pas d'autorisation préalable, à moins qu'ils ne dépassent le prix maximal ou ne respectent pas les lignes directrices relatives à la fréquence de remplacement. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les [Listes de Prestations en équipement médical et fournitures médicales](#) dans le site Web canada.ca/ssna.

Description	Code	Lignes directrices suggérées pour le remplacement	Autorisation préalable
Marchette à deux roues, achat	99400931	5 ans	Non
Marchette bariatrique, achat	99400934	5 ans	Non

Les fournisseurs doivent continuer à utiliser les codes d'article qui figurent dans toute lettre de confirmation d'AP reçue avant le 21 septembre 2018 relativement à ces articles, puis utiliser les nouveaux codes d'article pour les demandes de paiement subséquentes.

Veuillez noter que le nom de l'article associé au code 99400340 n'est plus marchette sur roues, achat, mais marchette à 4 roues, achat.

Dispositions particulières pour les nourrissons âgés de moins de 18 mois

Afin de fournir aux parents plus de temps pour inscrire leurs enfants, le Programme des SSNA couvre les enfants non inscrits jusqu'à l'âge de 18 mois. Le mode de soumission d'une demande de paiement pour un enfant âgé de moins de 12 mois est décrit à l'article 4.4 de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour médicaments. Toutefois, si l'enfant a un (1) an, mais qu'il n'a pas encore obtenu le statut d'Indien ou un Numéro N, les fournisseurs peuvent demander au Centre des exceptions pour médicaments un numéro temporaire de client qui sera valide jusqu'à ce que l'enfant ait 18 mois.

Version révisée de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour ÉMFM – 2018

La trousse de 2018 a été révisée. Vous pouvez télécharger la version à jour de ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse fr.provider.express-scripts.ca/medical-supplies-and-equipment/claims-submission-kit. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet ou au courriel peuvent communiquer avec le Centre d'appels d'Express Scripts Canada à l'intention des fournisseurs pour en demander un exemplaire.

RAPPEL

Retards occasionnés par la soumission de demandes de paiement en double

Les fournisseurs doivent éviter de soumettre une même demande de paiement de nombreuses fois aux fins de traitement. Le temps de traitement d'une demande de paiement à Express Scripts Canada est habituellement de 3 jours à partir de la date à laquelle la demande a été reçue. Le fait de soumettre la demande de nombreuses fois (par télécopieur ET par la poste) peut retarder le traitement. Veuillez examiner vos relevés bimensuels pour savoir si la demande a été traitée. Les relevés sont disponibles le 1^{er} et le 16 du mois.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de
fournisseur sous la main.*

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées – Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

Service des relations avec les fournisseurs d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro d'identification avant de pouvoir offrir des
services.*

**Télécopiez les ententes dûment
remplies au**

numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA – SERVICES D'ÉMFM

Bureaux régionaux de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800-565 3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.